

Séance de l'assemblée délibérante du 28 novembre 2018

Délibération n°40/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi 21 novembre deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 28 novembre deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

DEMERE Jean-François
PETEL Gilles
BRANLARD Gérard
HEALY Bénédicte
BRUHAT Pascal

SALLES Daniel
BERNARD Françoise
BUCHE Jean-Pierre

Titulaires excusés :

BLANCHET Roland
DELETANG Claude
GUILLAUME Gérard

Suppléants présents :

DUPECHER Pierre
BLANCHAMP Gérard

Suppléants excusés :

GUILLAUME Gérard
LANGUILLE Fabienne
GUELON René
HENRION Colette
ARDOUREL Sylvie

FEDERSPIEL Hélène
AUBIER Claude
DUMAS Olivier

Représentation : Départ de Gilles PETEL à 19h, représenté par son suppléant Pierre DUPECHER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	8	1		3	8	8	0	0

**Objet : RESTAURATION ECOLOGIQUE ET DURABLE DE L'ECOPOLE
Demande de subventions 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 24 du 15 juin 2015 portant sur l'approbation du contrat de gestion du Val d'Allier ;

Vu la délibération n°28 du 15 septembre 2015 portant sur les plans de financement prévisionnels de 2015 à 2020 dans le cadre des demandes de financement du contrat territorial ;

Vu la délibération n°13 du 13 décembre 2016 portant sur les demandes de financement pour l'année 2017 ;

Vu la délibération n°6 du 7 février 2018 portant sur les demandes de financement pour l'année 2018 ;

Vu la délibération n° 13 du 11 avril 2018 portant sur l'attribution du marché de prestation sociale pour l'entretien et la restauration environnementale de l'Ecopôle du Val d'Allier à l'association « Régie de Territoire des 2 Rives » ;

Vu la délibération n° 37 du 28 novembre 2018 validant la rétrocession de l'ENS du Pacage appartenant au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au SEAT et la demande de labélisation de l'ensemble du territoire Ecopôle/Pacages en ENSIL ;

Vu la délibération n°41 du 28 novembre 2018 validant les différentes prestations de restauration écologique et durable sur le site de l'Ecopôle du Val d'Allier (comprenant l'ancien site de l'ENS du Pacage) ;

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre d'un processus d'élaboration engagé en juillet 2014, le Conseil Régional d'Auvergne a mis en place un Contrat Territorial pour la gestion durable du Val d'Allier alluvial. Ce contrat a pour ambition de réaliser des actions coordonnées pour gérer, restaurer et préserver le milieu naturel constitué par l'espace de mobilité de part et d'autre du lit de la rivière Allier, entre Vieille-Brioude et sa confluence avec la Loire.

Le SEAT a demandé l'inscription au contrat du projet de restauration écologique et durable des gravières qui constituent l'Ecopôle du Val d'Allier. L'Ecopôle du Val d'Allier est ainsi bénéficiaire de subventions publiques dans le cadre de la mise en place d'actions inscrites au contrat pour une durée de 6 ans, de 2015 à 2020.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette restauration sont les suivants :

- ✓ Préserver la nappe alluviale fragilisée par sa mise à jour en favorisant le développement d'une végétation épuratrice (forêt alluviale, végétation aquatique à fort pouvoir épurateur comme les phragmites).
- ✓ Favoriser la biodiversité en créant des zones refuge et d'alimentation favorisant le développement d'une faune riche et diversifiée. Permettre l'accueil des espèces liées aux zones alluviales et à la dynamique fluviale (sternes, hirondelles de rivage ...).
- ✓ Accueillir un large public local permettant de le sensibiliser aux enjeux de la préservation du Val d'Allier.
- ✓ Former les acteurs socioéconomiques et les élus locaux à la gestion et la restauration des zones alluviales.¹
- ✓ Être un lieu d'expérimentation pour la restauration des gravières et le maintien des zones alluviales.
- ✓ Être à l'interface entre de nombreuses activités humaines : découverte de la nature, voie verte,

Le Président précise que le bilan des actions 2018 et les orientations des actions 2019 du contrat territorial seront présentées lors du Comité de suivi prévu le 11 décembre 2018 à Pérignat-sur-Allier.

Considérant les nouvelles conditions financières du FEDER POI Loire, les dossiers sont à partir de janvier 2019 sélectionnés via des appels à projets ;

Considérant que l'Agence de l'Eau ne mettra pas en place d'avenant pour les années 2019 et 2020 comme cela avait été annoncé ;

Considérant les conditions l'Axe 5 « Protéger l'Environnement et encourager l'utilisation durable des ressources » et la fiche thématique 5-1 « Biodiversité » du FEDER Régional Auvergne ;

Considérant la politique d'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en faveur des ENSIL ;

Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique

3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier / Tel : 04 73 78 96 83 / seat63@outlook.fr / [Ecopole Val d'Allier](https://www.facebook.com/Ecopole-Val-d-Allier)

Le Président propose le plan de financement suivant et de solliciter :

- L'Agence de l'Eau pour un montant de 11 348€ au titre du contrat territorial,
- Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre de sa politique ENSIL et sous réserve de la rétrocession de l'ENS du Pacage et de la labellisation du territoire « Ecopôle / Pacages » en ENSIL pour un montant de 40 925€,
- Le FEDER Régional Auvergne au titre de la fiche thématique 5-1 Biodiversité de l'axe 5 « Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources » pour un montant de 51 843€,
- Le Président précise qu'aucune autre aide ne sera demandée et que le SEAT ne déposera aucun dossier auprès du POI Loire.

	Montant des travaux		Agence de l'eau		CD63*		FEDER Régional		Total subv		Montant d'auto-fi
	Total	Tx	Montant	Tx	Montant	Tx	Montant	Tx	Montant		
ANIMATION FONCIERE - Fct anim	13 000	20%	2 600			60%	7800	80%	10400	2600	
RESTAURATION - Invt	43 843			20%	8769	60%	26306	80%	35074	8769	
GESTION et ENTRETIEN COURANT - Fct	43 741	20%	8 748	60%	26245		0	80%	34993	8748	
SENSIBILISATION, Communication - Fct	3 031			20%	606	60%	1818	80%	2424	606	
INDICATEURS - Fct	8 761			20%	1752	60%	5257	80%	7009	1752	
COORDINATION - Fct	17 770			20%	3554	60%	10662	80%	14216	3554	
TOTAL	130 145		11 348		40 925		51 843		104 116	26 029	

* Sur le périmètre de l'ENSIL

Le Président précise que dans le cadre de la demande de subvention auprès du FEDER Régional Auvergne, les frais de personnel de la chargée de mission, liés à la mise en place des actions peuvent être valorisés. Ainsi le FEDER prend en compte ces frais à hauteur de 20% de l'ensemble des prestations subventionnées. Le SEAT pourrait ainsi compter sur 17 280€ (20% des 86 404€ de prestations subventionnées par le FEDER).

Le Président précise que pour l'année 2018, le montant de ces actions étaient de 107 587 €. L'augmentation du montant de ces prestations s'explique notamment par la reprise du plan de gestion de l'ENS du Pacage.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de restauration écologique et durable de l'Ecopôle et sa programmation 2019 ;
- **D'approuver** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **De donner** mandat à Monsieur le Président pour déposer et signer les demandes de subvention auprès des différents financeurs ;
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à l'exécution de ce programme,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique

3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier / Tel : 04 78 78 96 83 / seat63@outlook.fr / [Ecopole Val d'Allier](#)

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

M. Jean-Pierre BUCHE

